

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 001
HEBMON
HEBEST

Lutte contre la rage du raton laveur

OPÉRATION DE VACCINATION DES RATONS LAVEURS, DES MOUFFETTES ET DES RENARDS EN ESTRIE ET EN MONTÉRÉGIE

Québec, le 17 août 2010 – Pour une quatrième année consécutive, le gouvernement du Québec procède, à compter du 16 août, à l'épandage d'appâts vaccinaux sur les territoires de la Montérégie et de l'Estrie dans le but de maintenir et de renforcer l'immunisation des ratons laveurs, des mouffettes et des renards contre la rage du raton laveur. Selon le territoire visé, l'épandage sera fait par avion ou à la main.

Ainsi, du 16 au 20 août 2010, des avions voleront à basse altitude au-dessus d'un territoire d'environ 9 900 km², pour larguer quelque 852 600 appâts vaccinaux. En tout, 43 municipalités de l'Estrie et 102 municipalités de la Montérégie seront survolées.

Ensuite, du 23 août au 3 septembre, des équipes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) parcourront un territoire de 3 068 km² touchant 75 municipalités dans 12 municipalités régionales de comté (MRC), comprenant les zones urbaines de la rive sud de Montréal. Ils épandront à la main quelque 110 000 appâts vaccinaux dans les habitats naturels des ratons laveurs, des mouffettes et des renards. Ces lieux incluent notamment les boisés, les abords des cours d'eau et, à l'occasion, les poubelles!

« L'expérience acquise au cours des dernières années nous permet d'être vraiment précis et efficaces dans nos interventions. Ainsi, le largage aérien se fera principalement au-dessus des boisés et sur une lisière de plus ou moins 30 mètres autour de ceux-ci. L'épandage manuel se fera sur un plus vaste territoire cette année, afin de mieux cibler les ratons laveurs, les mouffettes et les renards dans certains secteurs jugés plus délicats », commente M. Pierre Canac-Marquis, coordonnateur des opérations de contrôle au MRNF.

État de la situation

Depuis le début de l'année 2010, aucun cas de rage du raton laveur n'a été découvert au Québec. Toutefois, quelques cas ont été rapportés à moins de 50 km au sud de nos frontières. Cela signifie que le risque d'introduction de la rage du raton laveur au Québec demeure toujours présent.

Cela signifie aussi qu'il faut demeurer vigilants et conserver un niveau de surveillance élevé pour demeurer exempts de cette souche de la rage. « Pour cela, on demande toujours à la population d'être nos yeux sur le terrain. Si vous voyez un raton laveur, une mouffette ou un renard mort ou qui semble malade, désorienté, anormalement apathique ou agressif, il faut nous le signaler! La contribution des citoyens est vraiment précieuse », rappelle Frédérick Lelièvre, du MRNF, responsable des opérations de surveillance.

Il souligne aussi que le nombre de signalements a chuté de façon importante. En 2009, à pareille date, 101 signalements provenant de l'Estrie avaient été enregistrés alors que jusqu'ici, en 2010, c'est 78 qui l'ont été. La situation est semblable en Montérégie : en 2009, 493 signalements avaient été enregistrés alors que, cette année, on en compte seulement 263. De même, pour les deux municipalités de Chaudière-Appalaches incluses dans la zone de haute surveillance, on est passé de 11 en 2009 à 7 en 2010.

« la proportion d'animaux atteints de la rage est plus élevée parmi ceux que les citoyens nous signalent. Même si la situation semble s'être améliorée, il est primordial de continuer à signaler les animaux suspects », a insisté M. Lelièvre.

Quelques conseils pour les citoyens

La directrice de la santé publique de l'Estrie, D^{re} Louise Soulière, a tenu à faire un rappel aux citoyens : « La rage est une maladie mortelle qu'on peut prévenir, mais qu'on ne peut pas guérir. Il existe des moyens simples et efficaces de s'en protéger », a-t-elle souligné.

La rage peut se transmettre d'un animal malade à l'humain. Les animaux domestiques, notamment les chats et les chiens, peuvent donc transmettre la rage à l'humain s'ils sont infectés par un animal sauvage porteur du virus. Pour se protéger, il est recommandé :

- de ne jamais approcher les animaux inconnus;
- en cas de morsure, de laver la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes et de communiquer avec Info-Santé sans tarder;
- de consulter un vétérinaire pour faire vacciner contre la rage les animaux de compagnie, notamment les chiens et les chats.

Pour assurer le succès de l'opération et se protéger contre la rage du raton laveur, les citoyens des régions visées sont aussi invités à suivre quelques consignes :

- les appâts vaccinaux étant destinés aux animaux sauvages, il faut éviter de les manipuler, même s'ils sont sécuritaires pour les personnes, les animaux ou l'environnement;
- en cas de contact avec un appât perforé ou brisé, il faut composer le numéro qui apparaît au dos des appâts ou joindre le service Info-Santé au 8-1-1;
- ne pas capturer les animaux sauvages (ratons laveurs, mouffettes, renards ainsi que tout autre mammifère) pour les relocaliser afin d'éviter de propager la maladie dans d'autres régions;
- **signaler les ratons laveurs, mouffettes ou renards qui sont morts, désorientés, paralysés ou anormalement agressifs en communiquant avec Services Québec au 1 877 644-4545 ou en remplissant le formulaire en ligne sur le site Internet www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.**

Les opérations de contrôle et de surveillance de la rage du raton laveur sont gérées par un comité interministériel regroupant des représentants du MRNF, du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de l'Estrie, de la Montérégie, de Montréal, de Laval et de la Chaudière-Appalaches, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de Services Québec, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Pour obtenir plus de détails sur cette opération, pour télécharger la carte illustrant les opérations 2010 de contrôle et de surveillance et la liste des municipalités visées par cette opération de vaccination ou pour avoir de l'information sur la rage en général, consultez le site Internet www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source :

Éric Santerre
Responsable des relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Information :

Gladys Chamberland
Conseillère en communication
Direction des communications
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

418 627-8609, poste 3003

418 627-8609, poste 3048